



Décision n° 315 / 2022
Procédure n° : 2022/010
AB

COMMUNAUTÉ DES COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE

Extrait du registre de décisions du Président

Objet : Décision de l'attribution - Natation en Haute-Saintonge : transports d'été

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (point 7 : prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalité ou dans le cadre d'une procédure adaptée, dans la limite des autorisations budgétaires des budgets principal et annexes).

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment son article 10 ;

Vu les dispositions du code de la commande publique ;

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 17.516,46 € HT soit 19.268,11 € TTC, (10% TVA) ;

Considérant que les offres devaient parvenir à l'administration au plus tard le 25 mai 2022 ;

Considérant que le délai de validité des offres est de 180 jours calendaires et se termine le 21 novembre 2022 ;

Considérant que 1 offre est parvenue d'Autocars CHAINTRIER sarl, 34 avenue Mac Créa Fletcher, 17500 JONZAC (15.316,22 € HT soit 16.847,84 € TTC, (10% TVA)) ;

Considérant le rapport d'analyse des offres et les décisions prises quant à l'élimination et au classement des offres, il est proposé d'attribuer ce marché au candidat ayant remis la seule offre, soit Autocars CHAINTRIER sarl, 34 avenue Mac Créa Fletcher, 17500 JONZAC pour le montant d'offre contrôlé de 15.316,22 € HT soit 16.847,84 € TTC, (10% TVA) ;

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide :

Article unique : D'attribuer le marché « Natation en Haute-Saintonge : transports d'été » au candidat ayant remis la seule offre, soit Autocars CHAINTRIER sarl, 34 avenue Mac Créa Fletcher, 17500 JONZAC pour le montant d'offre contrôlé de 15.316,22 € HT soit 16.847,84 € TTC, (10% TVA).

Fait à Jonzac, le 31-05-2022

Le Président

Claude BELOT

Communauté de Communes
de la Haute - Saintonge

7, rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex

Pour le Président, par délégation,
le 1^{er} Vice-Président étant absent,
le Vice-Président : M. Jacky QUESSON

Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge

